

Ligue de la Montérégie

Règlements lors du jeu :

Les lancers frappés sont permis.

Les mises en échec sont interdites.

Un joueur qui se bat: 1ère offense : 2 matchs, 2ième offense : 4 matchs, 3ième offense : expulsion de la ligue

Un instigateur lors d'une bataille : 1ière offense: 4 matchs, 2ième offense : expulsion de la ligue

3^{ème} homme non-pacificateur : 1^{ère} offense : 3 parties, 2^e offense : 5 parties, 3^e offense : expulsion de la ligue

Un coup de poing: 1ère offense : 1 matchs, 2ième offenses : 3 matchs, 3ième offense : expulsion de la ligue

Une tentative de blessure: 1ière offense : 5 matchs, 2ième offense : expulsion de la ligue

Une extrême inconduite pendant le match : 1^{ère} offense : 1 partie, 2^e offense : 2 parties, 3^e offense : 3 parties...

Un Remplaçant qui est puni pour bataille, instigateur, coup de poing, 3^e homme non-pacificateur , tentative de blessure ou lors d'une 2^e extrême inconduite est expulsé pour la saison.

Toutes les punitions peuvent être applicables la saison suivante si elles n'ont pas été totalement consommées.

Un joueur est expulsé de la partie à la quatrième punition mineur simple.

Les punitions sont de 2 minutes en temps chronométré.

Tous les autres règlements du hockey sur glace s'appliquent en tout temps.

Il doit y avoir un minimum de 6 joueurs et 1 gardien par équipe pour que la partie ait lieu et compte.

Une amende de 100,00\$ est imposée au équipes qui ne respecteront pas le nombre minimal de joueurs pour un match. Cette amende sera versée à l'équipe adverse.

Attention : Seuls le capitaine et les assistants peuvent s'adresser aux arbitres et au commissaire et ce, peu importe les circonstances.

Chaque équipe doit fournir sa liste de 15 joueurs réguliers avant le premier match de l'équipe.

Un gardien a droit à un avertissement s'il lance la rondelle par-dessus la baie vitrée. À la 2^e infraction, il écoperà d'un 2 minutes de pénalité

Règlements sur la saison :

Les parties annulées par une équipe ne seront pas remboursables.

Une équipe doit aviser au moins 48 heures à l'avance pour annuler un match sans pénalité.

La saison sera de 24 parties excluant les séries éliminatoires. Pour un total possible de 30 parties

Le contrat de 5005,00\$ devra être payé aux dates ci-bas.

Une somme minimale de 2502.50\$ est exigée pour le 26-27 septembre 2008 et la balance du contrat (2502.50\$) avant ou le 30-31 janvier 2008

Tout retard de paiement entraînera des frais d'intérêts de 5% par mois.

Toutes les suspensions sont sans remboursement.

Les joueurs participants aux séries devront avoir participé à au moins 5 parties au cours de la saison dont au moins 1 match avant la pause des fêtes.

Les gardiens de buts ne sont pas soumis à ce règlement.

Si un joueur est suspendu complètement de la ligue; sur la liste de joueur, sa place peut être remise à un remplaçant

Un joueur qui évolue de façon régulière dans une ligue sénior semi-pro ou plus élevé, ne pourra pas participer au séries éliminatoires.

Un remplaçant appartient à l'équipe avec laquelle il joue son premier match et ne peut pas jouer avec une autre équipe, À moins que le commissaire et les 2 capitaines ne conviennent d'un échange.

La dernière minute de chaque partie sera jouée en temps arrêté.

La ligne rouge n'est pas comptée pour les passes de 2 zones.

Règlements sur la patinoire :

La demi-visière (ou la visière complète) est obligatoire.

Il est interdit de sauter sur la patinoire avant que les portes d'accès de la zamboni aient été totalement fermées.

La période de réchauffement sera de 5 minutes et il y aura une pause de 1 minute entre les périodes.

Les joueurs suspendus ne sont pas admis derrière le banc des joueurs, ils peuvent par contre assister au match dans l'aréna.

Règlements sur la violence :

Malgré les règlements susmentionnés, la direction de l'Aréna Fort-Saint-Jean pourra sanctionner de la façon suivante tout geste de violence, que celui-ci ait ou non été pénalisé lors d'une partie :

- 1^{ère} sanction : avertissement au joueur qu'il pourra être expulsé de la ligue sans remboursement ;
- 2^e sanction : expulsion de la ligue sans remboursement.

Malgré les règlements susmentionnés, la direction de l'Aréna Fort-Saint-Jean pourra expulser de la ligue sans remboursement un joueur qui pose un geste de violence grave.

Malgré les règlements susmentionnés, la direction de l'Aréna Fort-Saint-Jean pourra sanctionner de la façon suivante toute conduite antisportive, incluant toute conduite antisportive envers les officiels, que celle-ci ait ou non été pénalisée lors d'un match :

- 1^{ère} sanction : avertissement au joueur qu'il pourra être suspendu pour une ou plusieurs parties ;
- 2^e sanction : suspension pour une ou plusieurs parties et avertissement au joueur qu'il pourra être expulsé de la ligue sans remboursement ;
- 3^e sanction : expulsion de la ligue sans remboursement.

Obligation de l'aréna Fort St-Jean:

Fournir les heures de glace telles que détaillées à la cédule en annexe.

Fournir 2 arbitres par partie.

Fournir 1 marqueur par partie.

Fournir les statistiques de ligue (équipe et joueur) aux 2 semaines sur internet au site www.sport-absolu.com

Respecter les clauses du contrat d'équipe.

Obligation de chacune des équipes :

Respecter le contrat d'équipe signé avec la direction de l'aréna incluant chacune des clauses au verso de celui-ci et plus particulièrement:

Il est interdit d'apporter ou de consommer de la bière ou toutes autres boissons dans les vestiaires autres que celle vendu par le concessionnaire.

Les vestiaires doivent être libérés au plus tard 45 minutes après la fin de la partie .

Respecter les montants et les dates de paiement du contrat d'équipe.

Fournir une équipe complète pour chacune des parties seuls les joueurs inscrits sur la liste de l'équipe sont admissibles.

Respecter les clauses du présent contrat de ligue.

Advenant le cas où un joueur (ou une équipe) ne respecte pas les clauses du contrat d'équipe ou de contrat de ligue, ce joueur (ou l'équipe) sera expulsé de la ligue sans remboursement.

Capitaines

André Benoit

Robin Joyal

Nicolas Stévanovick

JP Martin

Jean-Philippe Dussault

Sébastien Gosselin

Louis Lavigne

Michel Lussier

Équipes

Bar du Coin

Matériaux Coupal

Marina Gosselin

Nissan Coupal et Brassard

Boy's

Landriault Vélo Service

Proprio Direct

Habitation ML

Signature

Vincent Laporte,
11 août 2008